

En détail

# Les inégalités de revenus

---

Fiche d'analyse  
de l'Observatoire des territoires  
2017

*Pour apprécier les dynamiques nationales, comprendre les disparités entre territoires et percevoir les enjeux de demain, l'Observatoire des territoires publie et actualise régulièrement des fiches d'analyse thématiques. Ces fiches, dont cette publication fait partie, sont disponibles sur le site de l'Observatoire des territoires, et seront compilées dans un « État des lieux des territoires français », à paraître fin 2017.*

<http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr>

**Directeur de la publication :**

Jean-Benoît Albertini

**Responsable de collection :**

Hugo Bevort

**Pilotage :**

Benoît de Lapasse

**Auteurs :** Mathieu Garnier, Matthias Kaldi

**Contributeurs :** Jean-Michel Floch (Insee), Marie Sala

**Comité de rédaction :** Brigitte Baccaini, Louise Haran et Benoît de Lapasse (CGET) ; Sylvie Marchand (Conseil d'orientation de l'Observatoire des territoires)

**Cartographie :** Aurélie Douet et Pierrick Hamon, sous la direction de Karine Hurel

**Secrétariat de rédaction :** Muriel Thoin

**Mise en page :** service Communication du CGET

**Responsable de la communication :** Corinne Gonthier  
corinne.gonthier@cget.gouv.fr ; tél. : 01 85 58 60 49

**Date d'édition :** septembre 2017

*En Détail* est une publication du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) qui porte sur les études, analyses et réflexions conduites ou soutenues par le CGET. Elle peut être consultée en ligne sur [www.cget.gouv.fr](http://www.cget.gouv.fr)

# Avant-propos

---

Si l'on considère son niveau de revenus, la population française est l'une des plus aisées de la zone OCDE<sup>1</sup>, et les écarts de revenus entre les plus riches et les plus pauvres y sont relativement contenus.

Malgré cette situation nationale, des disparités existent au sein de la population et entre territoires. L'appréhension de ces dernières est complexe et nécessite de croiser les échelles d'analyses. Entre l'Île-de-France et les Hauts-de-France, les écarts de niveaux de revenus sont ainsi supérieurs à 20 %. Mais au sein de ces régions, des différences importantes sont aussi constatées entre le bassin minier et la Seine-Saint-Denis, d'une part, et le cœur des agglomérations de Paris ou de Lille, d'autre part. Ces deux exemples soulignent l'importance de regarder les disparités de revenus à une échelle plus locale.

Au-delà de ces questions, l'analyse des revenus dont disposent les ménages français offre un point d'entrée incontournable pour apprécier le niveau de richesse ou de pauvreté des populations, et traiter les enjeux de cohésion sociale.

*N.B. : les analyses qui figurent dans cette publication dressent un état des lieux des disparités de revenus à l'échelle des territoires français en 2013. Pour des raisons de disponibilité de données, elles ne traitent pas de l'évolution de ces revenus.*

## Sommaire

---

<b>1 - En France, des niveaux de revenus globalement élevés et des inégalités contenues au regard du reste de l'Union européenne et de l'OCDE</b>	<b>2</b>
<b>2 - Des écarts de revenus qui atteignent leur paroxysme dans les espaces urbains</b>	<b>6</b>
• Des écarts de revenus importants entre les régions Île-de-France et Hauts-de-France	8
• À l'échelle locale, des enjeux de cohésion forts en particulier en Île-de-France, le long du pourtour méditerranéen et dans les régions frontalières	10
• Le degré d'urbanisation : une clé essentielle pour comprendre les inégalités de revenus en France	14
• Au sein des aires urbaines, une répartition géographique des revenus corrélée pour partie à la distance au centre	18

---

### Note

1. Organisation de coopération et de développement économiques. Elle regroupe aujourd'hui 34 États et offre à ses membres un cadre pour analyser, élaborer et améliorer, dans la concertation, leurs politiques économiques et sociales. L'OCDE est le principal rassembleur de statistiques sur les pays développés.

# En France, des niveaux de revenus globalement élevés et des inégalités contenues au regard du reste de l'Union européenne et de l'OCDE

## Avertissements

**Différentes sources de données sont mobilisées dans cette fiche analyse. Celles-ci ne sont pas comparables entre elles.**

Les données exploitées pour établir des comparaisons à l'international émanent d'Eurostat ou de l'OCDE et utilisent des concepts (exemple : standard de pouvoir d'achat) ou des sources (exemple : enquête EU-SILC) qui ne peuvent être croisés avec les données Filosofi produites par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), et principalement mobilisées dans cette fiche (cf. p.6 et suivantes).

La comparaison des revenus des pays européens est soumise à un aléa de taille, celle des différences de prix (produits et services) entre pays. Le calcul d'un revenu disponible exprimé en **standard de pouvoir d'achat (SPA)<sup>2</sup>** permet de contourner cette difficulté en modélisant des revenus « comparables ».

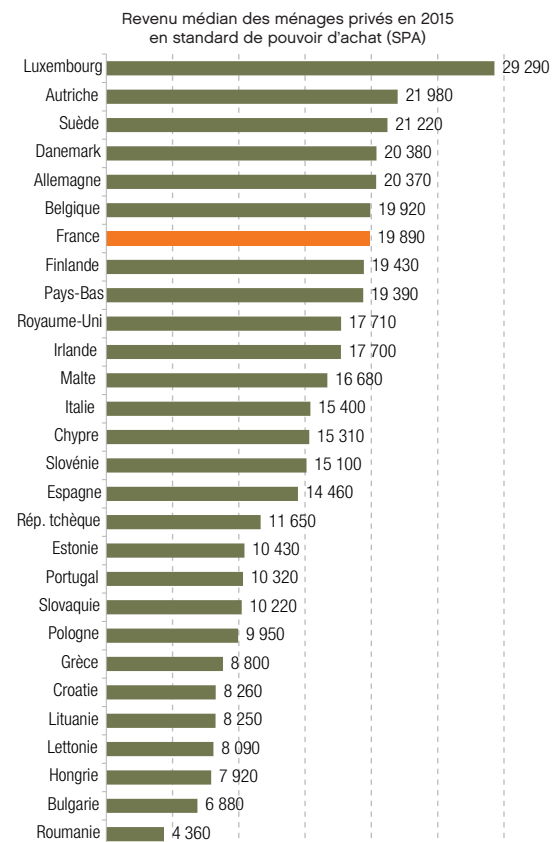
Les Français sont parmi les populations disposant d'un des revenus disponibles médians<sup>3</sup> les plus élevés de l'Union européenne (UE), devancés nettement toutefois par celui des Luxembourgeois, des Autrichiens et, dans une moindre mesure, des Suédois.

Le revenu disponible médian français, exprimé en SPA, est en revanche relativement proche de celui des autres pays scandinaves (Finlande, Danemark), de l'Allemagne, de la Belgique ou encore des Pays-Bas. Une fois prise en compte les variations de coût de la vie entre pays, les Français disposaient, en 2015, d'un revenu disponible médian quasi équivalent à celui des habitants d'Europe du Nord.

Cette approche comparative permet également de prendre la mesure des très fortes différences de revenus qui existent entre habitants de l'UE. Le revenu médian polonais (exprimé en SPA) est ainsi deux fois inférieur à celui des Français. Celui des Bulgares est quant à lui presque trois fois plus faible qu'en France. Ces chiffres illustrent à eux seuls les enjeux de cohésion qui se posent à l'échelle du continent européen.

L'écart entre les pays d'Europe occidentale et orientale reste en effet très prégnant, près de trois décennies après la chute du mur de Berlin.

## En France, un niveau de revenu proche de celui de l'Allemagne et de la plupart des pays d'Europe du Nord



Sources : Eurostat 2015, enquête EU-SILC • Réalisation : CGET, 2017

## Notes

2. Le standard de pouvoir d'achat (SPA) est une unité monétaire artificielle qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays. Ainsi, un SPA permet d'acheter le même volume de biens et de services dans tous les pays.

3. Si on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires..., la médiane est la valeur qui partage cette distribution en deux parties égales. Ainsi, pour une distribution de salaires, la médiane est le salaire au-dessous duquel se situent 50 % des salaires. C'est de manière équivalente le salaire au-dessus duquel se situent 50 % des salaires.

L'analyse des revenus disponibles (exprimés en SPA) à l'échelle des régions européennes fait apparaître d'autres contrastes.

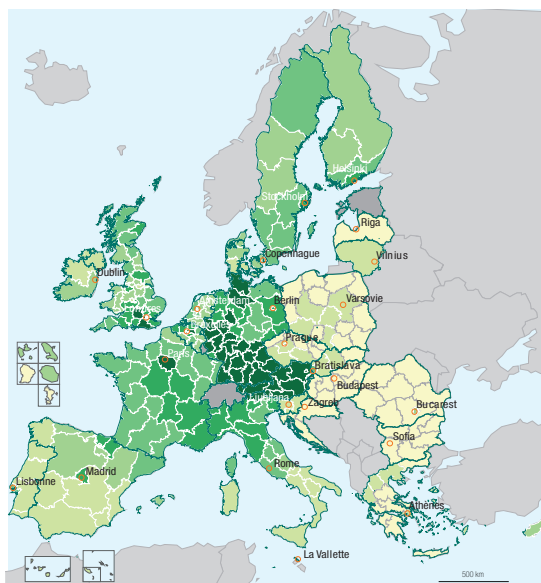
D'une part, les régions qui accueillent des capitales se distinguent nettement au sein de la plupart des pays avec un niveau de revenu supérieur.

D'autre part, des pays tels que l'Italie ou l'Espagne connaissent des situations très spécifiques, avec des écarts de revenus importants entre régions du Nord et du Sud. Ces disparités participent et nourrissent des débats autour de l'indépendance des régions les plus riches.

En comparaison de ces pays, **les écarts de revenus entre régions françaises sont relativement limités**. Ce constat ne doit toutefois pas faire oublier le particularisme de certains territoires ultra-marins, notamment de la Guyane et Mayotte, où les revenus sont en net retrait par rapport à ceux de métropole. Le revenu médian des Guyanais correspond ainsi à celui des Hongrois ou des Croates. Quant à Mayotte, elle affiche le revenu disponible médian le plus faible des régions de l'UE.

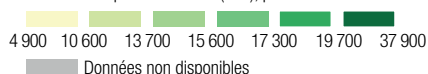
Malgré ces contrastes, la France demeure, au regard de ses voisins et plus largement des pays membres de l'OCDE, un pays relativement égalitaire.

### Des écarts entre régions d'Europe occidentale et orientale très prononcés et des régions métropolitaines qui se distinguent par leur niveau de richesse



#### Revenu moyen disponible net des ménages en 2013

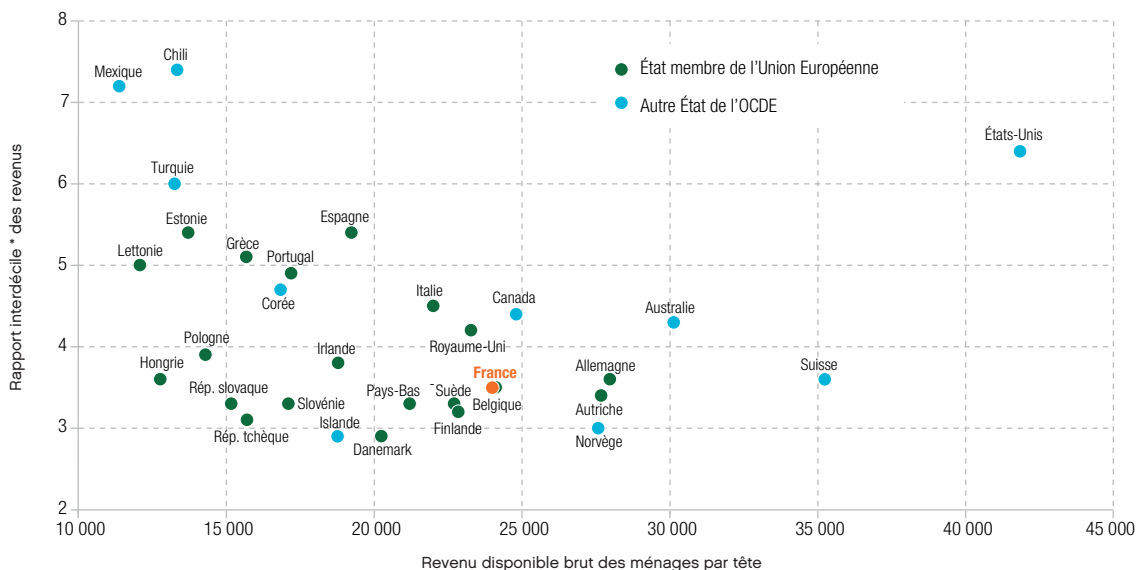
En standard de pouvoir d'achat (SPA), par NUTS 2



Sources : Eurostat 2013 • Réalisation : CGET, 2017

### Des écarts de revenus limités au sein de la population française au regard des pays d'Europe du Sud et d'Amérique du Nord

Niveaux de vie et disparités de revenus en 2014 \*



\* 2013 pour tous les pays sauf Australie, Hongrie et Mexique pour lesquels les données 2014 ont été mobilisées

Les écarts de niveaux de revenus en France sont en effet plutôt contenus. Le rapport interdécile des revenus<sup>4</sup>, c'est-à-dire la mesure de l'écart entre le revenu des 10 % les plus aisés et les 10 % des plus modestes, y était de **3,5 en 2013**. Ce chiffre est comparable à celui observé dans la majorité des pays d'Europe de l'Ouest et du Nord (Allemagne, Autriche, Belgique, Suède, Finlande, Suède, Pays-Bas, Danemark), qui se caractérisent par l'existence de mécanismes de redistribution participant à limiter les disparités de revenus.

Les États-Unis, le Canada ou encore l'Australie, dont le modèle social diffère de celui que nous connaissons en France, sont des pays marqués par des disparités de revenus beaucoup plus fortes. Aux États-Unis, le rapport interdécile des revenus est de 6,4. L'écart de richesse entre les plus aisés et les plus modestes y est deux fois plus important qu'en France.

« En France, les écarts de revenus entre les plus aisés et les plus modestes sont deux fois moins importants qu'aux États-Unis. »

---

#### Note

4. Le rapport interdécile (D9/D1) est le rapport entre le revenu plancher des 10 % les plus aisés et le revenu plafond des 10 % les plus modestes. Il est donc utilisé pour mettre en évidence les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres.

En complément des analyses aux échelles nationale et régionale, l'observation des écarts de revenus selon le **degré d'urbanisation** des espaces offre un éclairage nouveau sur les disparités territoriales spécifiques à chaque État membre.

**Dans la majeure partie des pays européens, les habitants des espaces urbains denses ont des revenus médians globalement supérieurs à ceux des espaces de densité intermédiaire et des espaces peu denses.**

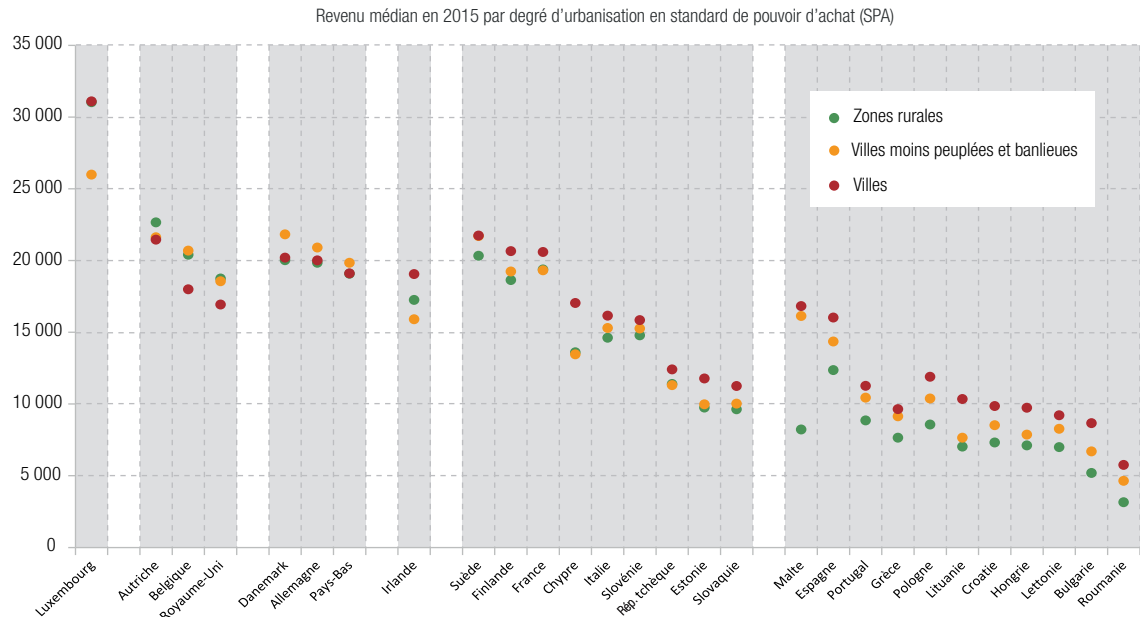
Le niveau de revenu y décroît selon un gradient centre-périphérie, mais avec une ampleur toutefois différente selon les pays :

- en France, tout comme en Suède, en Finlande, en Italie, à Chypre, en Slovaquie, en République Tchèque, en Estonie ou encore en Slovaquie, **les écarts de revenus entre habitants des zones denses et des zones peu denses sont plutôt limités** (moins de 20 % de différence).
- à l'inverse, en Espagne, au Portugal, en Grèce, en Pologne ou encore en Hongrie, le revenu des habitants des zones peu denses est en net retrait par rapport à celui des zones denses (écart supérieur à 20 %). Dans les cas les plus extrêmes (Malte, Bulgarie, Roumanie), ces écarts de revenu médian entre zones denses et zones peu denses peuvent varier du simple ou double.

Dans quelques autres pays, ce schéma global est inversé. Les populations les plus aisées se retrouvent dans les espaces de faible densité ou de densité intermédiaire. L'effet de polarisation des espaces les plus urbains sur les populations les plus aisées y est moins marqué. Au sein de ce groupe, on retrouve essentiellement des pays d'Europe centrale et d'Europe du nord (Autriche, Belgique, Royaume-Uni, Danemark, Allemagne et Pays-Bas).

Cette organisation spatiale particulière trouve sa source dans le caractère resserré des systèmes urbains de ces pays dont la densité moyenne est plutôt élevée : les habitants des zones peu denses accèdent aisément aux aménités des villes. Elle peut également s'expliquer par une relation historique aux espaces ruraux très différente de celle observée en France, qui s'est traduit par un exode rural moins prononcé et un maintien d'activités à forte valeur ajoutée dans les campagnes.

## En France, comme dans la majorité des pays européens, les zones denses accueillent les populations les plus aisées



Sources : Eurostat 2015 • Réalisation : CGET, 2017

### MÉTHODOLOGIE

En 2011, les directions générales de la politique régionale et urbaine, de l'agriculture et du développement rural, Eurostat et le Centre commun de recherche (JRC) ont, en collaboration avec l'OCDE, élaboré une méthodologie commune qui sera utilisée par les services de la Commission européenne et par l'OCDE.

Cette méthodologie classe les unités administratives locales de niveau 2 (LAU2 ou municipalités) en fonction d'une combinaison de critères de proximité géographique et de seuil de population minimal, qui sont appliqués à des cellules de population d'1 km<sup>2</sup>. Cette approche, fondée sur le carroyage du territoire en cellules d'1 km<sup>2</sup>, permet d'éviter les distorsions induites par l'utilisation de LAU2 de formes ou de superficies différentes.

La classification par degré d'urbanisation distingue trois types de LAU2 :

- **villes (autre dénomination : zones à forte densité de population)**

Plus de 50 % de la population de la commune vit dans des centres urbains (zones contiguës de plus de 50 000 habitants et dont la densité est supérieure à 1 500 habitants / km<sup>2</sup>) ;

- **villes moins peuplées et banlieues (autre dénomination : zones à densité intermédiaire)**

Plus de 50 % de la population de la commune vit dans des clusters urbains (zones contiguës de plus de 5 000 habitants et dont la densité est supérieure à 300 habitants / km<sup>2</sup>) et moins de 50 % de la population vit dans des centres urbains ;

- **zones rurales (autre dénomination : zones à faible densité de population)**

Plus de 50 % de la population de la commune vit dans des carreaux ruraux (c'est-à-dire dans des zones hors des clusters urbains).

Cette grille de lecture offre l'avantage de comparer des espaces européens entre eux. Elle n'offre cependant pas toute la finesse nécessaire pour apprécier à l'échelle nationale des situations parfois spécifiques.

Ainsi, en France, les données calculées pour les zones à forte densité de population ont tendance à lisser des situations parfois très contrastées (ex : les revenus sont plus faibles dans les villes-centres que dans les banlieues et dans les couronnes périurbaines).

Ces compléments d'analyse seront développés par la suite.

# Des écarts de revenus entre territoires qui atteignent leur paroxysme dans les espaces les plus urbains

En 2013, le revenu disponible médian<sup>5</sup> en France métropolitaine, était de **1 682 euros par mois par unité de consommation**<sup>6</sup>. Ce chiffre cache toutefois des réalités très différentes selon les territoires. Les écarts de niveau de vie entre un Francilien et un habitant des Hauts-de-France sont relativement importants. Ces différences sont encore plus sensibles si l'on zoome à l'échelle infrarégionale. Pour appréhender globalement ces enjeux de réduction des inégalités, il est nécessaire de combiner les échelles d'analyse.

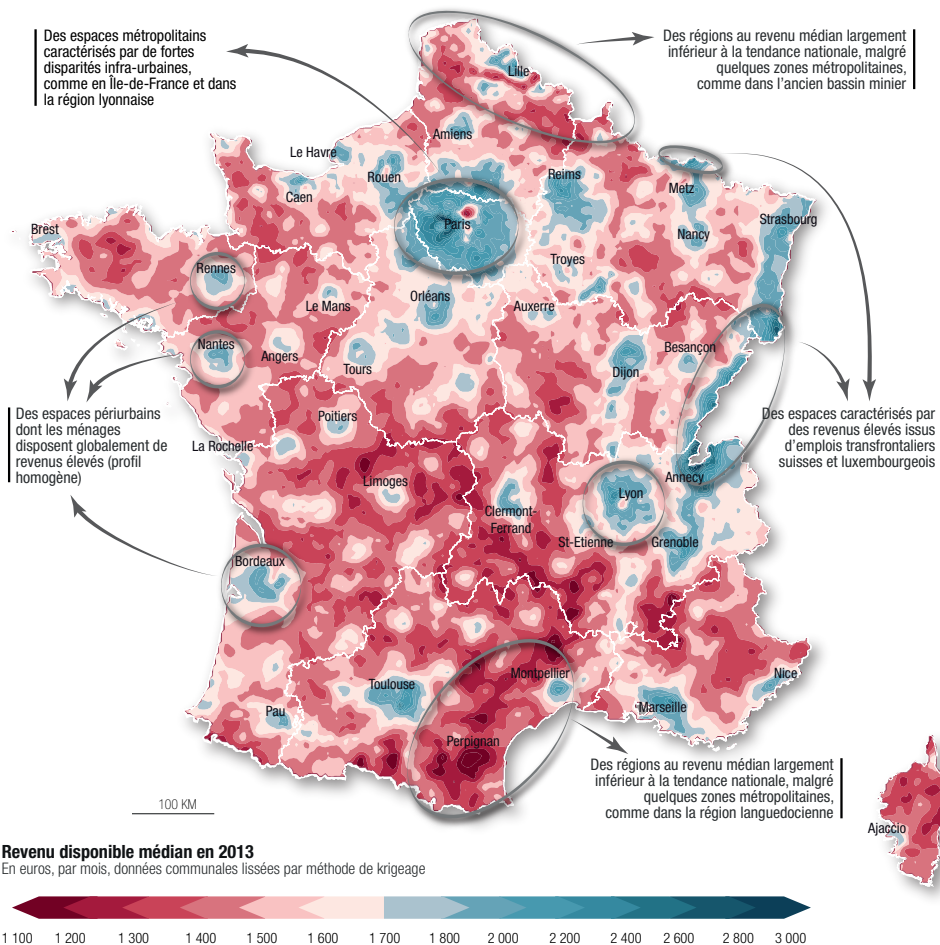
Afin de traiter globalement la question des écarts de revenus, il est par ailleurs nécessaire de croiser

deux dimensions. Une première dimension reposant sur des **comparaisons inter-territoriales** mettant en avant les différences de niveaux de vie entre zones géographiques (cf. carte du revenu médian).

## Notes

5. Si on ordonne une distribution de revenus, la médiane est la valeur qui partage cette distribution en deux parties égales. Ainsi, la médiane est le revenu au-dessous duquel se situent 50 % des revenus et, à l'inverse, au-dessus duquel se situent 50 % des revenus.

6. Voir encadré méthodologie p.7.



Sources : Insee - Filosofi 2013, revenu disponible par UC • Réalisation : CGET, 2017



# 1 700 €/mois

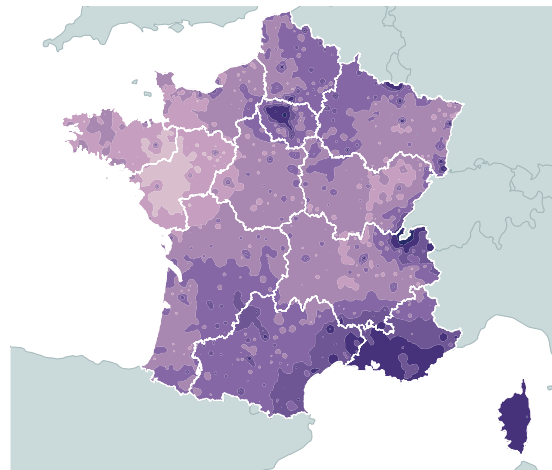
REVENU DISPONIBLE MÉDIAN PAR UNITÉ  
DE CONSOMMATION EN FRANCE  
(Filosofi, 2013).

# 3,5

ÉCART DE NIVEAU DE VIE EN FRANCE  
ENTRE LES 10 % LES PLUS RICHES  
ET LES 10 % LES PLUS PAUVRES  
(Filosofi, 2013).

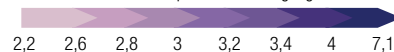
Une deuxième dimension s'appuyant cette fois-ci sur des **analyses intra-territoriales** et dont l'objectif est de souligner les disparités de revenus qui existent au sein d'une population vivant sur un même territoire (cf. *carte du rapport interdécile*).

**Île-de-France, pourtour méditerranéen, espaces frontaliers et grands pôles urbains : des territoires caractérisés par des forts écarts de revenus**



**Rapport interdécile du revenu disponible**

Données à l'EPCI lissées par méthode krigeage



Sources : Insee Filosofi 2013, revenu disponible par UC, IGN GéoFla 2015  
Réalisation : CGET, 2017

## MÉTHODOLOGIE

### Filosofi, nouvel outil de mesure territorialisée des revenus

Diffusé depuis 2015, le dispositif Filosofi de l'Insee permet de connaître à un niveau géographique précis le niveau et la composition du revenu disponible des ménages. Cette source, disponible pour tous les territoires métropolitains, n'est en revanche pas produite pour les territoires d'Outre-mer en raison d'une moindre fiabilité des sources.

**Le revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activités, indemnités de chômage, retraites et pensions, revenus fonciers, les revenus financiers (imputés pour ceux qui ne sont pas soumis à déclaration : livrets exonérés, PEA, LEP, CEL, PEL, produits d'assurance vie) et les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logements).

Au total de ces ressources sont déduits les impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux : contribution sociale généralisée (CSG), contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Les aides locales (prestations versées par les mairies, associations, etc.) ne sont pas prises en compte pour le calcul du revenu disponible.

**Le revenu disponible par unité de consommation (UC)**, également appelé « niveau de vie », est le revenu disponible par « équivalent adulte ». Ce système de pondération permet ainsi de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Il est calculé en rapportant le revenu disponible du ménage au nombre d'unités de consommation qui le composent. Toutes les personnes rattachées au même ménage fiscal ont le même revenu disponible par UC.

Le champ couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires : il exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution (prison, foyer, maison de retraite...).

Le « **ménage fiscal** » est un ménage constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Son existence, une année donnée, tient au fait que coïncident au moins une déclaration indépendante de revenus et l'occupation d'un logement connu à la taxe d'habitation. Les ménages constitués de personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants) sont comptés dans les ménages où ils déclarent leurs revenus même s'ils occupent un logement indépendant.

Le revenu disponible est ici indiqué en valeur mensuelle et exprimé en euros.

## Des écarts de revenus importants entre les régions Île-de-France et Hauts-de-France

De forts contrastes de niveau de vie existent entre les régions françaises. En 2013, le revenu médian disponible d'un Francilien (1 UC) était de 1 865 euros par mois, contre 1 553 euros pour un habitant des Hauts-de-France, soit un écart de plus de 20 %.

Trois régions de France métropolitaine ont un revenu médian en net retrait par rapport à la médiane nationale : les Hauts-de-France, la Corse et l'Occitanie.

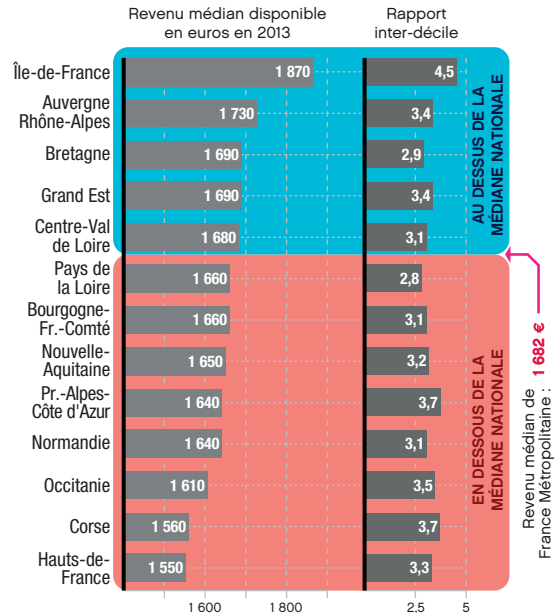
« Les régions Hauts-de-France, Corse et Occitanie accueillent des populations dont le revenu médian est le plus bas de France métropolitaine. »

À l'inverse, c'est en Île-de-France et en Auvergne-Rhône-Alpes que les revenus médians des populations sont les plus élevés du pays. Tous les habitants de ces deux régions ne bénéficient cependant pas d'un égal accès aux richesses. En Île-de-France, la Seine-Saint-Denis est l'un des départements dont les populations sont parmi les plus pauvres de France métropolitaine. En Auvergne, à l'exception de l'agglomération clermontoise, la majorité des territoires ont un revenu médian en-deçà de la médiane régionale.

Les huit autres régions de métropole (Bretagne, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Grand Est, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur) affichent, quant à elles, un revenu médian proche de la médiane métropolitaine. L'écart de richesse entre un Breton (revenu médian disponible de 1 690 euros par mois par UC) et un Normand (1 642 euros par mois par UC) est limité : à peine 50 euros par mois, soit moins de 3 % d'écart.

Parmi ces régions qui affichent un niveau de revenus proche de la médiane nationale, Paca se distingue par d'importantes disparités internes. Malgré la présence d'espaces où résident des populations aisées (Aix-en-Provence, Nice, Cannes, Saint-Tropez, etc.), cette région est en réalité confrontée à des disparités importantes, et nombre de ses habitants disposent de revenus plutôt faibles.

## En Île-de-France, un revenu médian nettement supérieur à celui des autres régions, mais davantage d'inégalités



Sources : Insee Filosofi 2013, revenu disponible par UC  
Réalisation : CGET, 2017

## Les régions de l'Ouest sont plus égalitaires que les autres

La comparaison des revenus médians régionaux offre un premier éclairage sur les grands équilibres nationaux. Cette approche est complétée par une analyse plus fine des disparités qui existent à l'intérieur même de ces régions. Les écarts de niveau de richesses entre territoires y sont en effet plus ou moins marqués.

Les Pays de la Loire, le Centre-Val de Loire, la Bretagne, la Normandie et, dans une moindre mesure, la Nouvelle-Aquitaine se distinguent ainsi par la relative homogénéité des revenus médians entre zones d'emplois. Dans ces régions, la diffusion et l'accès aux richesses s'y fait de manière plus égalitaire que dans les autres régions françaises.

À l'inverse, les écarts de niveaux de revenus entre zones d'emploi sont très prononcés dans les régions les plus riches (Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes), le long du pourtour méditerranéen (Paca, Occitanie, Corse) ainsi que dans le Grand Est et en Bourgogne-Franche-Comté. Cette dispersion des revenus peut prendre différentes formes :

- en Île-de-France, elle est marquée par la proximité entre des espaces où les niveaux de revenus sont très contrastés. L'Ouest parisien, qui accueille des

populations parmi les plus riches de France, jouxte les territoires de Seine-Saint-Denis où résident des populations parmi les plus fragiles du pays. Les effets de l'éloignement au centre de l'agglomération jouent également pour beaucoup sur les disparités de revenus observées en Île-de-France. Entre la zone d'emploi de Paris et celle de Montereau-Fault-Yonne, le revenu médian disponible varie de 1 943 euros à 1 530 euros par mois (par UC), soit un écart de plus de 25 % ;

- en Auvergne-Rhône-Alpes, dans le Grand Est et en Bourgogne-Franche-Comté, on observe une nette distinction entre les zones d'emploi frontalières, où les revenus sont très élevés grâce à des emplois rémunérateurs localisés à l'étranger, notamment en Suisse et au Luxembourg, et le reste des zones d'emploi, qui constituent un ensemble relativement homogène. Il existe donc dans ces régions des poches de richesse qui, bien que circonscrites dans l'espace, peuvent déstabiliser les équilibres locaux. Les écarts de revenus sont tels entre habitants des espaces frontaliers et reste de la population qu'ils participent à créer des territoires sur lesquels un habitant ne disposant pas de revenus étrangers peut rencontrer des difficultés à s'installer ;

- le long du pourtour méditerranéen, les écarts de revenus sont largement fonction du caractère métropolitain des espaces. En Occitanie, la zone d'emploi de Toulouse se démarque ainsi très nettement par son niveau de richesse des autres zones d'emploi de la région. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, on retrouve le même type de logique avec cette fois-ci des écarts significatifs entre les zones d'emploi d'Aix-en-Provence, de Marseille, Cannes-Antibes d'un côté, et les zones d'emploi d'Avignon, d'Arles, d'Orange ou encore de Cavaillon de l'autre.

Enfin, la région Hauts-de-France est, quant à elle, dans une situation intermédiaire. Les écarts de revenus y sont significatifs sans être exacerbés. De nettes différences de revenus sont ainsi observées entre les espaces paupérisés du bassin minier et de la Thiérache d'une part, et les agglomérations plus aisées de Lille, d'Arras, d'Amiens ou encore de Compiègne, d'autre part.

« Les régions de l'Ouest se distinguent par des écarts de revenus limités entre zones d'emplois. »

### Des disparités de revenus plus marquées à l'intérieur des régions accueillant des métropoles et des actifs transfrontaliers



Sources : Insee Filosofi 2013, revenu disponible par UC • Réalisation : CGET, 2017

### À l'échelle locale, des enjeux de cohésion forts en particulier en Île-de-France, le long du pourtour méditerranéen et dans les régions frontalières

La typologie qui suit propose une approche plus fine des enjeux de cohésion. Au sein de chacune des zones d'emploi françaises, les écarts de revenus entre les plus aisés et les plus pauvres peuvent varier. L'analyse du rapport interdécile des revenus (cf. supra) permet de mesurer ces écarts. Il met ainsi en avant le degré d'égalité, ou d'inégalité, qui caractérise un espace en termes de revenus.

À l'aune de cette analyse, on distingue :

- **des zones d'emploi au profil médian, dans lesquelles les écarts entre les plus riches et les plus pauvres sont réduits.** Ces territoires globalement **égalitaires** sont essentiellement situés dans les régions Centre-Val de Loire, Pays de la Loire, Bretagne mais également en Normandie, le long du littoral aquitain ainsi que dans les zones d'emploi (hors espaces frontaliers) de l'ancienne région Rhône-Alpes.

Au sein de ces régions égalitaires, on distingue **des zones d'emploi aux fonctions métropolitaines affirmées où la concentration des revenus élevés est plus importante** ;

- **des zones d'emploi plutôt riches, et au sein desquelles la pauvreté est peu marquée.** Les zones d'emploi frontalières sous influence suisse (Morteau, Pontarlier, Annecy) ou encore celles de l'Ouest francilien (zones d'emploi de Saclay, Rambouillet, Houdan) sont dans ce cas. Ces territoires peuvent sembler **égalitaires** si l'on s'intéresse exclusivement à leur fonctionnement interne (rapport interdécile moyen). Mais, considérés dans un espace plus large, il s'agit de **poches de richesse qui sont souvent excluantes** pour les ménages ne disposant pas de revenus élevés ;

- ces zones d'emploi jouxtent généralement **des espaces dont le revenu médian est également élevé, mais dans lesquels on observe cette fois-ci une pauvreté plus importante.** Ces territoires sont **parmi les plus inégalitaires de France.** Il s'agit par exemple du Genevois français. La zone d'emploi de Paris, bien que situé dans un environnement géographique très différent, appartient également à ce groupe. Comme dans la plupart des grandes métropoles mondiales, des ménages pauvres côtoient les plus aisés ;

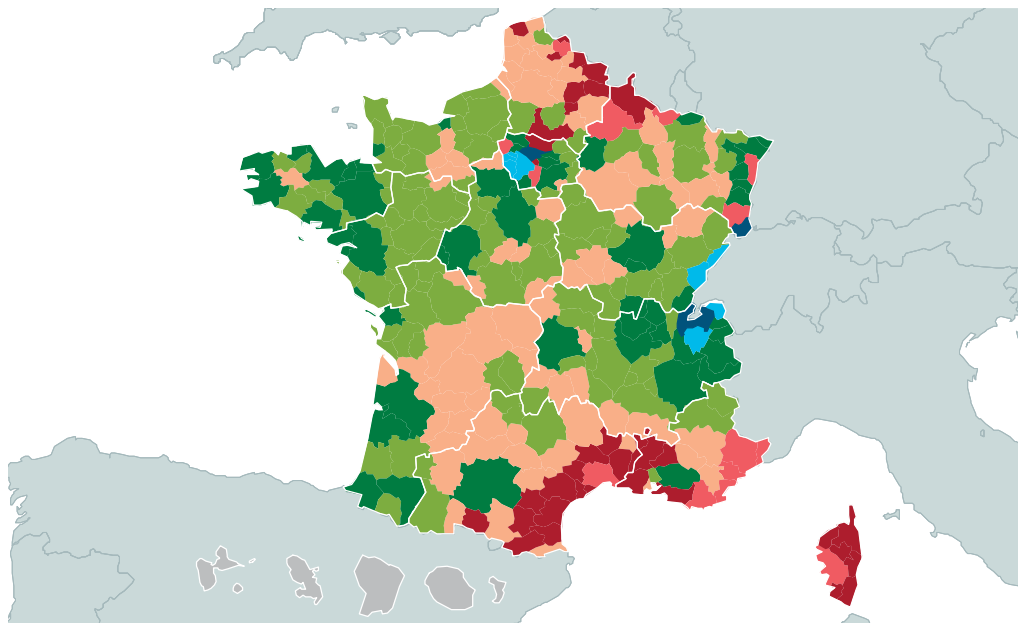
- à l'inverse, d'autres zones d'emploi caractérisées par une **pauvreté relative globale. Les revenus y sont bas, et les écarts de revenus plutôt réduits.** C'est notamment le cas des **espaces ruraux** du quart Sud-Ouest de la France (Aveyron, Cantal, Creuse, Corrèze, Dordogne, vallée de la Garonne), et de l'Est (Vosges).

Toujours parmi ces espaces globalement **pauvres**, on distingue enfin ceux marqués par de **fortes inégalités.** Il peut s'agir d'**espaces dans lesquels des populations paupérisées s'insèrent dans des contextes urbains relativement favorisés** (zones d'emploi de Montpellier, Toulon, Cannes, Nice, Strasbourg, Mulhouse et Reims).

On trouve également dans cette catégorie **des zones d'emploi où la pauvreté est si forte que la mesure des inégalités s'apprécie en comparant des « très pauvres » avec des « peu riches ».** Ce cumul de difficultés s'observe dans les territoires littoraux et rétro-littoraux du golfe du Lion, en Corse et dans les espaces les plus paupérisés du Nord de la France (zone d'emploi de Lens-Hénin, Valenciennes, Maubeuge, Charleville-Mézières). **Ce dernier groupe est celui qui fait face aux plus grandes difficultés, et qui demande une attention particulière.**

*N.B. : les filaires colorés en marge du texte renvoient à la carte p.11.*

## La géographie des inégalités de revenus à l'échelle locale



### POUR MIEUX COMPRENDRE

En croisant la carte du 1<sup>er</sup> décile de revenu avec la carte du 9<sup>e</sup> décile de revenu, cette carte met en évidence les zones d'emploi au sein desquelles les contrastes sont forts entre les plus pauvres et les plus riches. Elle permet par ailleurs de contextualiser ces observations par le niveau de richesse globale de chaque espace (territoires dominés par un contexte de pauvreté ou de richesse relative).

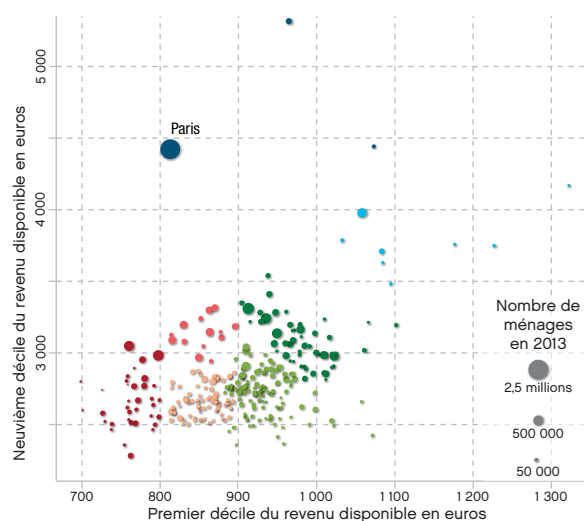
### FOCUS SUR LE RAPPORT INTERDÉCILE

Si on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffres d'affaires..., les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales.

Ainsi, pour une distribution de revenus :

- le premier décile (noté généralement D1) est le revenu au-dessous duquel se situent 10 % des revenus ;
- le neuvième décile (noté généralement D9) est le revenu au-dessous duquel se situent 90 % des revenus.

Plus l'écart entre ces deux valeurs est élevé, plus les disparités de revenus sont élevées et plus le territoire concerné peut être qualifié d'inégalitaire.



### Typologie des zones d'emploi selon le niveau du premier et du neuvième décile du revenu disponible en 2013

PROFIL DU TERRITOIRE	PAUVRETÉ RELATIVE	RICHESSE RELATIVE	1 <sup>ER</sup> DÉCILE	9 <sup>E</sup> DÉCILE	RAPPORT INTERDÉCILE
Territoires inégalitaires	Très forte	Faible	770 €	2 660 €	3,5
Territoires très inégalitaires	Forte	Forte	850 €	3 140 €	3,7
Territoires plutôt inégalitaires	Forte	Faible	860 €	2 660 €	3,1
Territoires égalitaires	Faible	Faible	930 €	2 710 €	2,9
Territoires assez égalitaires	Faible	Forte	980 €	3 080 €	3,1
Territoires assez égalitaires	Très faible	Très forte	1 140 €	3 780 €	3,3
Territoires très inégalitaires	Forte	Très forte	950 €	4 690 €	5,0

Sources : Insee Filosofi 2013, revenu disponible par UC • Réalisation : CGET, 2017

## Zoom

### La pauvreté monétaire en France

Il existe de multiples définitions de la pauvreté. Selon l'Insee, « le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros) ».

En France, on approche cette mesure de la pauvreté de manière relative. Autrement dit, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

Selon cette définition, **en 2013, le « seuil de pauvreté » français était fixé à 1 009 euros par mois par unité de consommation.**

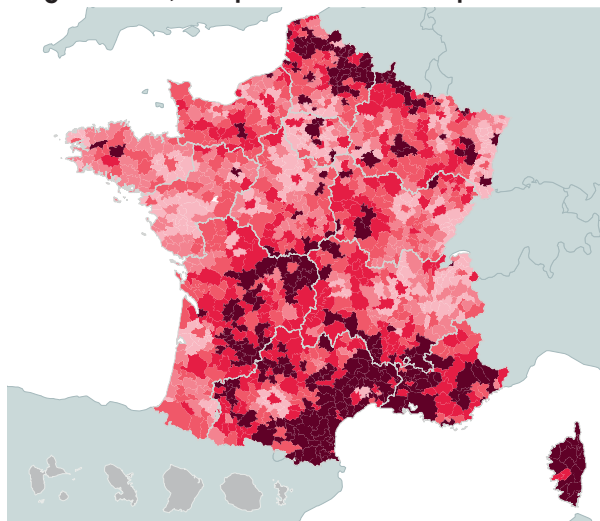
Le revenu médian des personnes vivant sous ce seuil s'établissait la même année à 799 euros par mois et par unité de consommation.

**14,5 % des ménages français disposent de revenus inférieurs à ce « seuil de pauvreté ».** Une personne vivant seule et travaillant à temps partiel (80 %) sur la base du Smic, ou un allocataire du minimum vieillesse ne disposant pas d'autres ressources sont ainsi considérés comme « pauvres ».

Le **Nord de la France, la plaine languedocienne** ainsi que la **Corse** figurent parmi les territoires où les niveaux de pauvreté sont les plus élevés. Dans la **Thiérache, autour de Lens-Hénin, de Maubeuge, de Béziers ou encore de Calvi**, près du quart des ménages vivent sous le seuil de pauvreté.

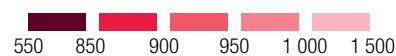
Les 10 % des plus pauvres y disposent de revenus inférieurs à 800 euros par mois et par unité de consommation. Le niveau de pauvreté est également élevé dans certaines zones d'Île-de-France, où les inégalités sont nettement plus marquées que dans les autres régions françaises.

### Dans le Nord, en Corse et le long du littoral languedocien, une pauvreté très marquée



#### Premier décile du revenu disponible en 2013

En €, par EPCI (périmètres au 1er janvier 2017)



Données non disponibles

Sources : Insee Filosofi 2013, revenu disponible par UC, IGN GéoFla 2015  
Réalisation : CGET, 2017

## Zoom

### La richesse monétaire en France

À l'inverse de la notion de pauvreté, il n'existe pas de définition générale pour apprécier la richesse relative. Certains indicateurs permettent cependant d'approcher cette question, comme le neuvième décile de revenus. Si on ordonne une distribution de salaires ou de revenus, les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales.

#### Le neuvième décile est le revenu au-dessus duquel se situent les 10 % des revenus des plus aisés.

Il donne ainsi une idée du niveau de vie plancher des plus riches. Parmi les limites de cet indicateur, il faut avoir en tête qu'une distribution de revenus n'est pas linéaire mais exponentielle. Il existe ainsi de très fortes disparités entre les « 10 % les plus riches » et les « 1 % les plus riches ». Le neuvième décile donne donc un seuil mais ne permet pas d'apprécier globalement les ressources dont disposent réellement les ménages les plus aisés de France.

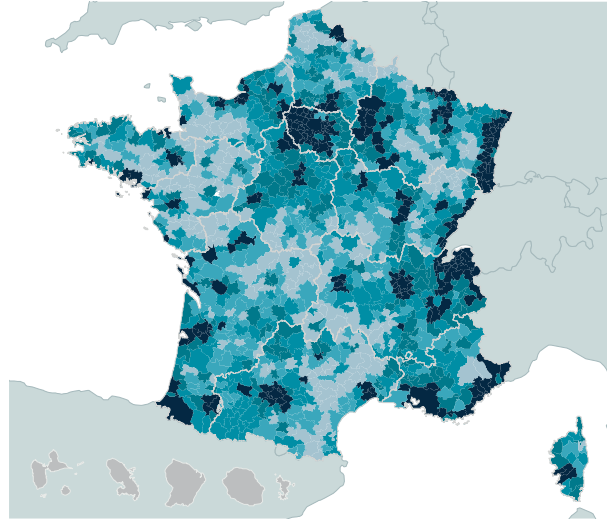
#### En 2013, le neuvième décile de revenu se situait à 3 107 euros par mois par unité de consommation.

Comme il existe une géographie de la pauvreté, il existe une

géographie de la richesse relative. Parmi les **territoires qui accueillent les populations les plus aisées de l'Hexagone** figurent des ensembles territoriaux homogènes et continus comme l'**Ouest francilien**, les **espaces frontaliers** du Luxembourg et de la Suisse ou encore la **Riviera française** et l'**agglomération d'Aix-en-Provence**.

D'autres espaces valorisés ont une géographie plus sporadique mais présentent des caractéristiques communes. Il s'agit plus particulièrement des **régions de vignobles** (Bordeaux et sa région, Reims et la Champagne, vallée des vins de Bourgogne) et des lieux de **villégiatures prisés** (bassin d'Arcachon, Luberon, golfe du Morbihan, Côte fleurie en Normandie).

### Dans les métropoles, les zones frontalières de l'Est, les vignobles et les lieux de villégiature prisés, des populations parmi les plus aisées de France



Neuvième décile du revenu disponible en 2013  
En €, par EPCI (périmètres au 1er janvier 2017)



Sources : Insee Filosofi 2013, revenu disponible par UC, IGN GéoFla 2015

## Le degré d'urbanisation : une clé essentielle pour comprendre les inégalités de revenus en France

Le zonage en aires urbaines<sup>7</sup> offre une grille de lecture complémentaire pour analyser les disparités spatiales. Il permet en effet d'approcher la relation entre le degré d'urbanisation et les inégalités de richesse. Des logiques propres sont observées pour chacune des catégories d'espaces qui composent le zonage en aires urbaines.

**Ainsi, les très hauts revenus se concentrent principalement dans les grandes aires urbaines** et, davantage encore, dans les grands pôles urbains (plus de 10 000 emplois). Ces derniers présentent toutefois de forts écarts entre riches et pauvres et sont parmi **les plus inégalitaires du pays**.

De manière générale, **les pôles urbains**, qu'il s'agisse des grands, des moyens (entre 5 000 et 10 000 emplois) ou des petits pôles (entre 1 500 et 5 000 emplois) **accueillent des populations plus pauvres que leur couronne périurbaine**, et où les revenus sont plus homogènes (moins de riches et moins de pauvres que dans les pôles). Ces pôles sont les espaces où se concentrent la pauvreté depuis maintenant plusieurs décennies.

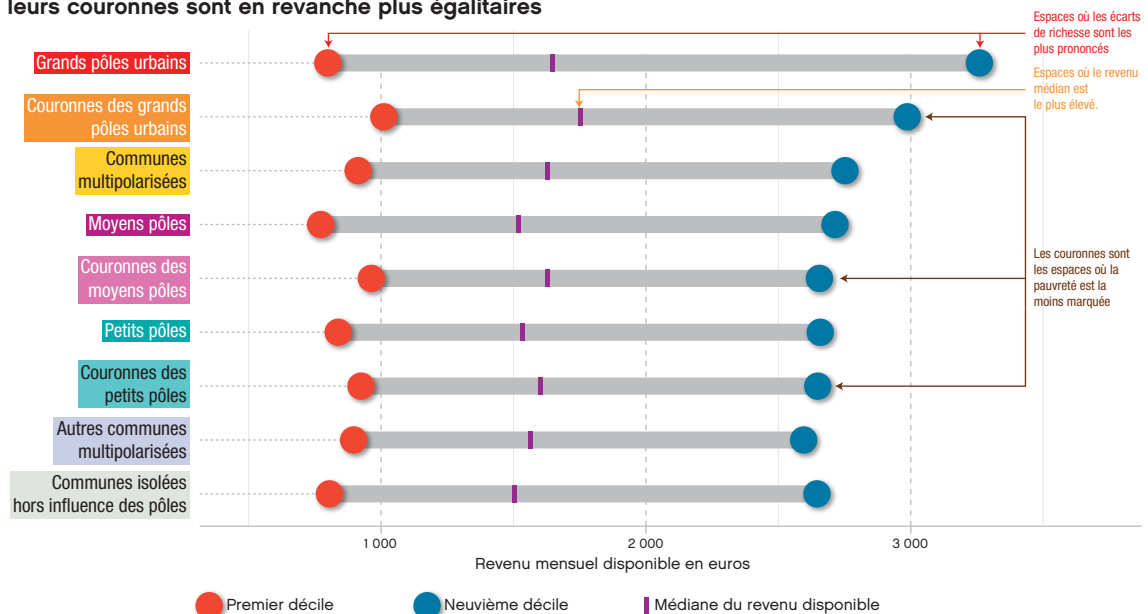
Les couronnes des grands pôles urbains sont en revanche les espaces dans lesquels les populations disposent du revenu médian le plus élevé.

Enfin, les communes dites « isolées », c'est-à-dire les espaces en dehors de l'influence des pôles et hors de toute aire urbaine, sont un cas particulier. Dans ces **territoires ruraux**, le revenu médian est inférieur à celui de tous les autres types d'espaces. Les plus pauvres y disposent de revenus aussi bas que dans les pôles et les personnes les plus aisées y sont globalement moins riches qu'ailleurs. **Ces espaces comptent parmi ceux où la pauvreté des populations est la plus marquée**. Cette analyse doit cependant être pondérée par le fait que ces espaces sont peu peuplés. Les enjeux de résorption de la pauvreté y sont donc affirmés mais concernent moins de personnes que dans les espaces les plus urbains.

### Note

7. Définition et carte disponibles en annexes, p.21.

## Les plus grandes inégalités de revenus se concentrent dans les grands pôles urbains, leurs couronnes sont en revanche plus égalitaires

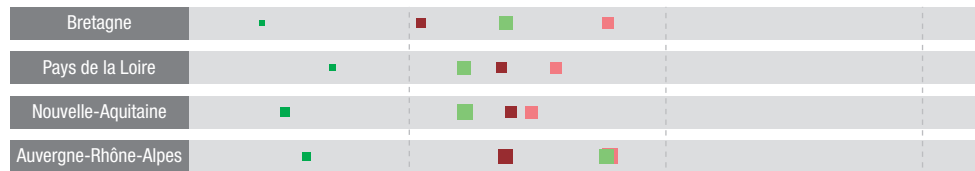


Sources : Insee Filosofi 2013, revenu disponible par UC • Réalisation : CGET, 2017

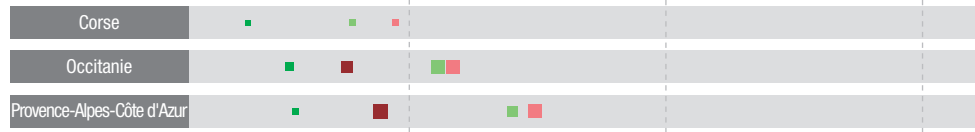


## Revenu disponible médian, par type de densité et par région

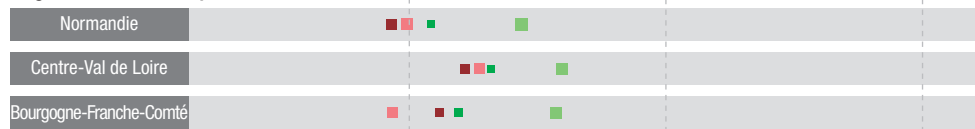
### Régions à pauvreté exacerbée dans les espaces très peu denses



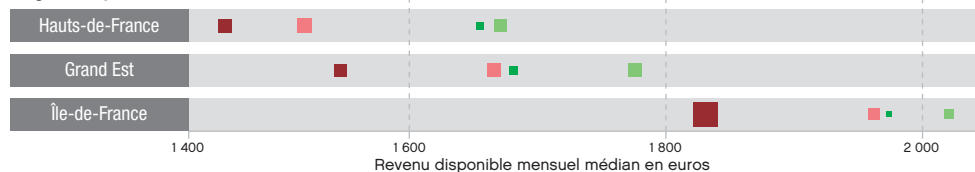
### Régions dont les niveaux de pauvreté sont les plus élevés dans les espaces ruraux puis urbains



### Régions avec des disparités inter-territoriales moindres



### Régions à pauvreté urbaine



Communes densément peuplées

Communes de densité intermédiaire

Communes peu denses

Communes très peu denses

La taille de chaque carré est proportionnelle à la population de l'espace concerné dans chaque région

1 400 1 600 1 800 2 000  
Revenu disponible mensuel médian en euros

Sources : Insee Filosofi 2013, revenu disponible par UC • Réalisation : CGET, 2017

Ces différences entre espaces urbains et espaces ruraux sont également très perceptibles à travers l'analyse de la grille de densité<sup>8</sup>. Cette autre grille de lecture permet de disposer d'une vision complémentaire à celle du zonage en aires urbaines. Elle permet de surcroît de compléter l'analyse en se focalisant sur les disparités entre systèmes urbains régionaux.

La nature des systèmes urbains diffère d'une région à l'autre. Indépendamment des inégalités qui peuvent être observées, certaines zones denses sont caractérisées par leur richesse ou leur pauvreté relative.

Dans les **régions du Nord et de l'Est de la France** (Hauts-de-France, Normandie, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Grand Est et Île-de-France), **les revenus les plus faibles sont localisés** dans les espaces denses, voire de densité intermédiaire, c'est-à-dire **plutôt en milieu urbain**. Dans trois de ces régions (Île-de-France, Hauts-de-France et Grand Est – soit les plus peuplées), cette pauvreté urbaine est encore plus forte dans les espaces les plus agglomérés.

À l'inverse, dans les **régions de l'Ouest** (Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine) et en **Auvergne-**

**Rhône-Alpes**, ce sont les **espaces les plus ruraux** qui enregistrent le **revenu médian le plus faible**. Dans ces régions, les zones périurbaines sont en revanche celles qui accueillent les populations dont le revenu médian est le plus élevé. On retrouve ce même schéma au sein des régions du littoral méditerranéen (Occitanie, Paca, Corse), même si l'écart de revenu entre espaces denses et espaces très peu denses y est moins affirmé.

#### Note

8. Définition et carte disponibles en annexes, p.21.

## Zoom

### Les quartiers prioritaires de la politique de la ville : caractériser les espaces de concentration de la pauvreté

La politique de la ville vise, en premier lieu, à réduire les inégalités entre les quartiers en difficulté et les autres quartiers des mêmes agglomérations, en mobilisant à la fois les politiques de droit commun et des dispositifs spécifiques.

La géographie prioritaire de la politique de la ville a été réformée en 2014 : la carte des quartiers prioritaires a été redessinée à

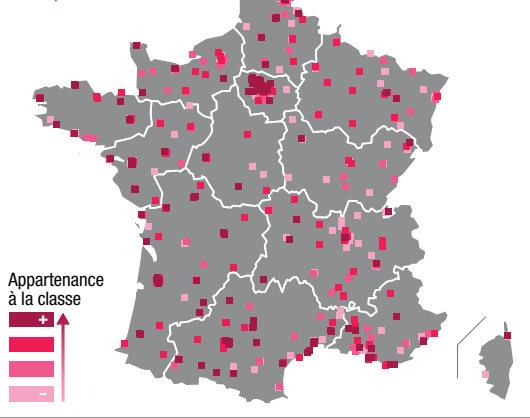
partir d'un critère unique, celui du revenu. Pour chaque unité urbaine de plus de 10 000 habitants, un seuil de bas revenus a été calculé, qui prend en compte à la fois le revenu médian de France métropolitaine et le revenu médian de l'unité urbaine.

De cette manière, une approche « ségrégation » est combinée à une approche « pauvreté ».

...

#### Quartiers intégrés dans un environnement mixte

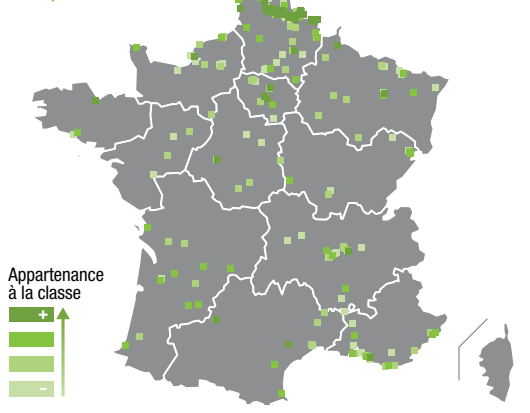
510 quartiers



Les **510 quartiers intégrés dans un environnement mixte** représentent 30 % de la population en politique de la ville. Ils sont plus fréquents en Bretagne, en Occitanie et en Normandie. Ces quartiers présentent des indicateurs plutôt favorables, comparés aux autres quartiers prioritaires : les établissements scolaires bénéficient d'une certaine mixité sociale, et l'écart des taux d'emploi entre les femmes et les hommes y est plus faible. Cependant, l'écart de taux de pauvreté entre ces quartiers et leurs EPCI d'appartenance reste important, les différences de revenus se sont creusées depuis cinq ans.

#### Petits quartiers en grande précarité qui se fondent dans leur environnement

251 quartiers



Les **251 petits quartiers en grande précarité qui se fondent dans leur environnement** sont, pour la moitié d'entre eux, situés dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Ces quartiers se caractérisent par une certaine continuité avec leur environnement, environnement moins favorisé que dans le cas des quartiers intégrés : l'écart de taux de pauvreté entre le quartier et l'EPCI y est relativement faible et ne se creuse pas depuis cinq ans. Ces quartiers regroupent 11 % de la population habitant un quartier prioritaire.

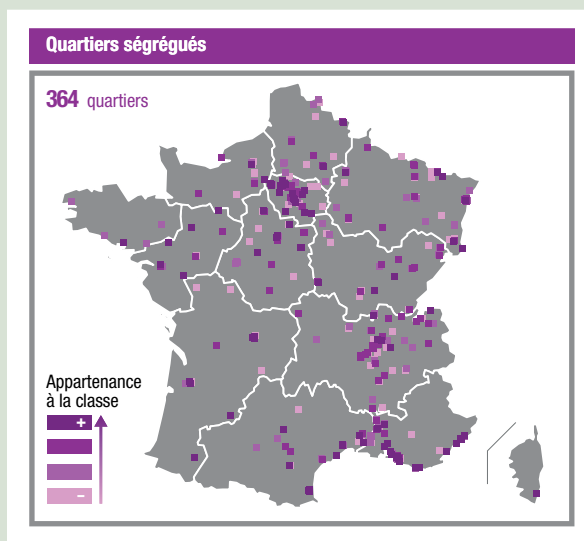
... Les nouveaux quartiers prioritaires regroupent au moins 1 000 habitants, dont au moins la moitié a des revenus inférieurs au seuil de bas revenus.

Afin de contextualiser cette politique publique, l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV) a réalisé trois typologies des 1 300 quartiers prioritaires de France métropolitaine dans son

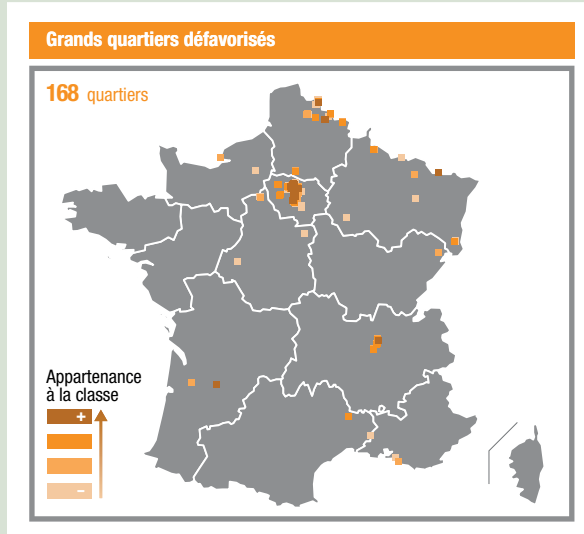
rapport 2016, chacune reposant sur un pilier du contrat de ville : le cadre de vie, la cohésion sociale, l'emploi et l'activité économique.

La typologie « cohésion sociale » traite, plus spécifiquement, des questions de pauvreté et de ségrégation. Au-delà de l'égalité femmes-hommes, de l'accès aux services de proximité, de la mixité sociale dans les établissements

scolaires et de la composition sociale des quartiers, l'écart de taux de pauvreté et l'écart d'évolution des revenus depuis cinq ans entre le quartier et son agglomération ont permis de construire cette typologie. Ces différents indicateurs permettent de distinguer quatre grands types de quartiers.



Les **364 quartiers ségrégués** s'insèrent, comme les quartiers intégrés dans un environnement mixte, dans des EPCI plutôt favorisés. En revanche, l'écart de taux de pauvreté entre le quartier et l'EPCI est très important, et ces quartiers semblent peu mixtes socialement. De plus, les écarts de revenus entre les quartiers ségrégués et leur environnement ont tendance à s'accroître fortement. Ces quartiers sont surreprésentés dans le Grand Est, ainsi qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Enfin, les **168 grands quartiers défavorisés** se situent au sein de communes défavorisées et sont, en général, de grande taille : ils représentent 13 % des quartiers prioritaires, mais 29 % de leur population. Du fait du poids important des quartiers en politique de la ville dans leur EPCI d'appartenance, l'écart des revenus avec leur environnement est faible, et l'évolution des revenus des habitants des quartiers similaires à celle des habitants de l'EPCI. La plupart de ces quartiers sont situés en Île-de-France, région qui concentre de nombreux quartiers de grande taille, ainsi que dans le Nord et le Pas-de-Calais.

## Au sein des aires urbaines, une répartition géographique des revenus corrélée pour partie à la distance au centre

Toutes les aires urbaines ont leurs spécificités : leur organisation est la résultante d'une histoire et d'une topographie qui leur sont propres. Il existe bien sûr des déterminants nationaux qui participent à modeler la forme et le fonctionnement des aires urbaines d'un même pays : c'est notamment ce qui explique que la concentration des revenus élevés dans le centre des aires urbaines, et la variation des revenus selon un gradient centre-périphérie, soit le modèle le plus répandu. Mais ce n'est pas le seul.

Dans un article publié<sup>9</sup> par l'Insee et intitulé *Des revenus élevés et en plus forte hausse dans les couronnes des grandes aires urbaines*, Jean-Michel Floch développe cette analyse. En voici certains extraits.

### Une situation simple : l'aire urbaine de Rennes

L'aire urbaine de Rennes est la 11<sup>e</sup> aire urbaine en France métropolitaine au regard de sa population. C'est un cas typique d'une organisation des territoires en cercles concentriques autour d'un pôle et d'une gradation des revenus qui dessine des halos de richesse et de pauvreté :

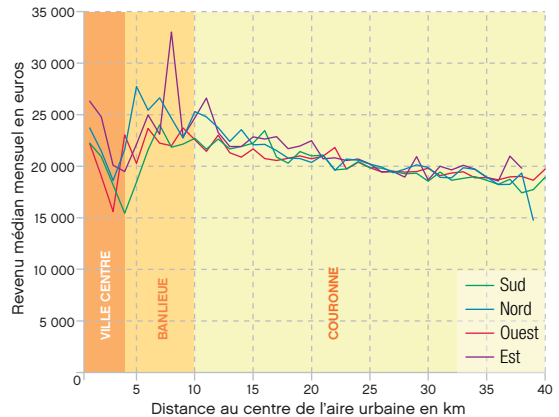
- les revenus sont légèrement plus élevés dans la ville-centre ;
- les quartiers les plus pauvres se situent en bordure de celle-ci ;
- les quartiers les plus riches de l'aire urbaine se trouvent dans la proche banlieue.

Dans la couronne éloignée, les revenus sont par contre moins élevés. En moyenne, le pic de richesse se situe dans les communes contiguës à celle de Rennes, puis la décroissance des revenus est presque linéaire lorsque l'on s'éloigne du centre.

### Une situation plus complexe : l'aire urbaine de Paris

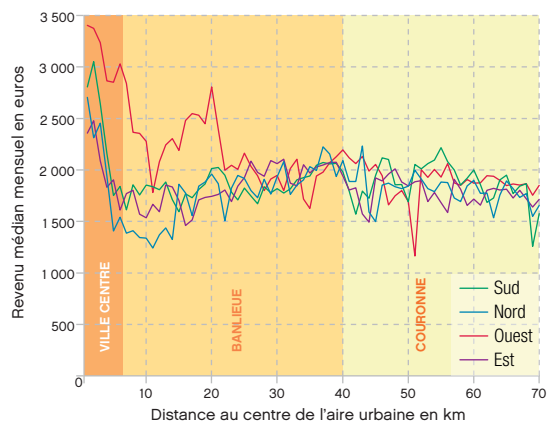
L'aire urbaine de Paris, qui rassemble plus de 12 millions d'habitants, répond à un modèle d'organisation plus complexe. La ville-centre (Paris) concentre 2,2 millions d'habitants, la banlieue 10,2 millions répartis dans plus de 400 communes, et la couronne de l'aire urbaine 1,8 million d'habitants et près de 1 400 communes. La variation des revenus dépend des effets croisés de l'éloignement par rapport au pôle parisien, et de la direction.

### Revenu disponible médian selon la distance au centre de l'aire urbaine Rennes



Sources : Insee Filosofi 2012 • Réalisation : CGET, 2017

### Revenu disponible médian selon la distance au centre de l'aire urbaine Paris



Sources : Insee Filosofi 2012 • Réalisation : CGET, 2017

Ainsi, à l'exception de la direction de l'ouest francilien, les revenus sont nettement plus élevés dans Paris qu'en banlieue. Vers le sud et l'est, les revenus demeurent relativement stables, mais vers le nord, les revenus les plus faibles sont concentrés dans une ceinture située de 5 à 10 km du centre, puis remontent ensuite. À l'inverse, à l'ouest, dans la banlieue comme dans les espaces les plus éloignés du centre, on observe des niveaux de revenus très élevés.

### Note

9. Références complètes disponibles dans la bibliographie.

À l'aune de ces travaux, la France se caractérise par un niveau de richesse plutôt élevé et des écarts de revenus limités au regard de nombreux autres pays.

Ce constat général à l'échelle du pays est à nuancer selon les espaces. Alors que certaines régions se distinguent par des niveaux de revenus globalement élevés (Ile-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes), d'autres sont confrontés à la présence d'une pauvreté diffuse (Hauts-de-France, Occitanie). Ces différences régionales se combinent à des différences très prononcées entre espaces urbains denses, couronnes périurbaines et territoires ruraux.

Dans les principaux pôles urbains du pays, le niveau de richesse global des populations cache en réalité de très forts écarts. Les très riches y côtoient les très pauvres. Le niveau de pauvreté (1<sup>er</sup> décile) dans ces grands centres urbains est bien plus prononcé

que celui observé dans les couronnes périurbaines et peut s'apparenter à celui observé dans les territoires ruraux. Parmi ces territoires situés en dehors des zones de fortes densités, certains sont cependant marqués par des spécificités locales (espaces frontaliers, régions de vignobles, lieux de villégiature prisés) qui concourent à en faire des territoires « atypiques » où les niveaux de richesse sont très élevés.

Au regard de ces contrastes, l'existence de mécanismes de redistribution semble être un facteur essentiel du maintien d'une cohésion entre territoire français.

Ces enjeux renvoient à la fois à la question des écarts de revenus observés dans cette analyse mais également à la question de l'attractivité résidentielle ou encore à celle de la polarisation des activités économiques qui concourent directement à la diffusion des richesses sur le territoire national.

## BIBLIOGRAPHIE

**Floch J-M.** (2014), « Des revenus élevés et en plus forte hausse dans les couronnes des grandes aires urbaines », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références ». [https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/1288515/FPORSOC14e\\_VE5\\_revenus.pdf](https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/1288515/FPORSOC14e_VE5_revenus.pdf)

**CGET**, « Rapport 2016 » de l'Observatoire national de la politique de la ville, coll. « En détail ».

**Darriau V., Henry M., Oswald N.** (2014), « Politique de la ville en France métropolitaine : une nouvelle géographie recentrée sur 1 300 quartiers prioritaires », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références ».

**Cazenave M-C., Duval J., Lejbowicz T., Stehlé J.** (2012), « La redistribution : état des lieux en 2012 », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références ».

**Eurostat**, Annuaire régional d'Eurostat 2016.

**Davezies L., Pech T.** (2014), « La nouvelle question territoriale ».



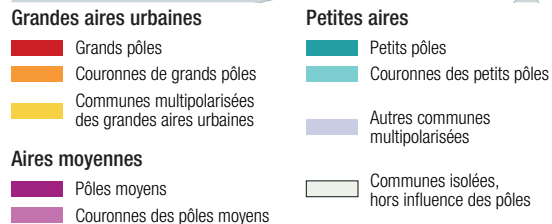
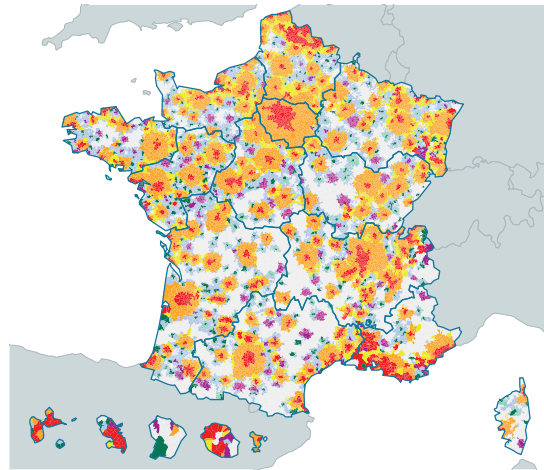
## ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE

### Comprendre le zonage en aires urbaines

Le zonage en aires urbaines permet de décrire l'influence des villes sur l'ensemble du territoire. Ce découpage est fondé sur l'identification de pôles, unités urbaines concentrant au moins 1 500 emplois, et sur la délimitation de leurs aires d'influence (couronnes et communes multipolarisées) en s'appuyant sur les trajets domicile-travail.

Cette approche « fonctionnelle » permet d'observer la répartition des inégalités ainsi que des niveaux de revenu des plus riches comme des plus pauvres tout en tenant compte du positionnement des territoires dans le maillage urbain.

#### Typologie du zonage en aires urbaines

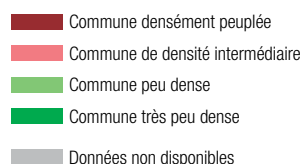
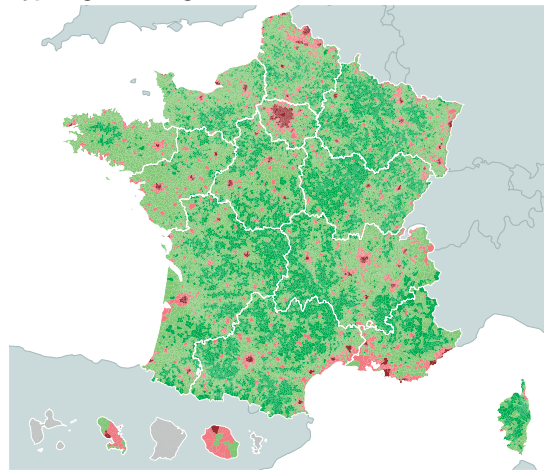


Sources : Insee, zonage en aires urbaines 2010, IGN GéoFla 2015  
Réalisation : CGET, 2017

### Comprendre la grille communale de densité

Pour prendre en compte la répartition de la population de manière fine, la nouvelle grille communale de densité s'appuie sur la distribution de la population à l'intérieur de la commune en découpant le territoire en carreaux de 1 kilomètre de côté. Elle repère ainsi des zones agglomérées. C'est l'importance de ces zones agglomérées au sein des communes qui va permettre de les caractériser (et non la densité communale moyenne, habituellement utilisée). Cette classification mise en place par l'Insee reprend les travaux d'Eurostat, en introduisant une catégorie supplémentaire pour tenir compte des espaces faiblement peuplés, plus fréquents en France que dans d'autres pays européens. Ainsi, on distingue, parmi les communes peu denses, des communes très peu denses.

#### Typologie de la grille communale de densité



Sources : Insee 2015, IGN GéoFla, 2015 • Réalisation : CGET, 2017

**Créé en 2004 et animé par le Commissariat général à l'égalité des territoires, l'Observatoire des territoires met en réseau les organismes publics qui interviennent dans l'analyse des territoires, afin de mieux partager les connaissances disponibles dans ce domaine.**

Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) est un service du Premier ministre qui est mis à disposition du ministère de la Cohésion des territoires.



**cget**

RETROUVEZ-NOUS SUR

[www.cget.gouv.fr](http://www.cget.gouv.fr)

